

AVIS DE PROMULGATION

AVIS est par les présentes donné que le 30 mai 2016, le Conseil municipal a adopté :

Le Règlement 1009-16 ayant pour but de pourvoir au paiement des frais d'émission du refinancement de 2 071 000 \$ et pour ce faire un emprunt au montant de 41 420 \$, remboursable en 5 ans

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en date du 11 juillet 2016. Ledit règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis conformément à la Loi.

Donné à New Richmond,
Ce 18^e jour de juillet 2016

Céline LeBlanc
Greffière